

# Compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2015

**Présents** : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Catherine TOUZET, Michèle PEYRON (arrivée à 20h40), MM. Louis BESSON, Pierre-David MOINE, Mickaël BLACHON, Jean-Louis DURSAPT, Patrice BOULLLOUD.

**Absents excusés** : Michèle PEYRON (arrivée à 20h40, pouvoir donné à Mickaël BLACHON pour le début de la séance).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

## **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2015**

Jean-Louis DURSAPT signale que la remarque qu'il avait faite et dont il avait demandé qu'elle apparaisse dans le compte rendu n'y figure pas. Il souhaite en conséquence que soient ajoutée à la fin du deuxième alinéa du point numéro 2 la phrase : « Jean-Louis DURSAPT indique que, en ce qui le concerne, il est opposé à la première solution ».

Mickaël BLACHON, s'exprimant au nom de Michèle PEYRON, non encore arrivée, demande de son côté que la mention de l'arrivée de cette dernière figure avant le vote concernant la convention avec la CCMP pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, et non après dans la mesure où celle-ci, indique-t-il, a pris part à ce vote.

Dans la mesure où Michèle PEYRON n'est pas encore présente, madame le Maire décide de reporter l'approbation du compte rendu à plus tard dans la soirée et demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

## **1/ Convention relative à l'éveil musical en milieu scolaire pour l'année 2015-2016**

Madame le Maire présente le projet de convention à passer avec le Centre musical du Haut-Pilat pour une intervention hebdomadaire d'une heure durant le temps scolaire.

Elle rappelle à ce propos que c'est la même formule que celle en vigueur ces dernières années à l'exception de l'année scolaire 2014-2015 où l'intervention avait lieu pendant le temps périscolaire. Cette dernière formule n'ayant pas donné satisfaction, il n'est pas souhaitable de la proroger. Elle indique par ailleurs que l'association des parents d'élèves de l'école est prête à faire un don à la commune d'un montant égal à celui payé au centre musical.

Le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à l'adoption de cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

Michèle PEYRON n'étant pas encore arrivée, madame le Maire propose de passer au point numéro 4.

## **4/ Point sur les travaux de la station d'épuration**

Madame le Maire indique les travaux ont commencé et sont même bien avancés. Elle demande à Jean-Louis DURSAPT et à Mickaël BLACHON de donner des détails à ce sujet. Ces derniers précisent que l'on est pour l'instant dans les délais prévus, que les terrassements pour arriver à la station ont été réalisés, que le premier bassin a été creusé et que le deuxième est en cours de creusement. Un film d'étanchéité devrait être posé dans le premier bassin en début de semaine prochaine, si bien que ce bassin devrait pouvoir entrer en fonction d'ici quinze jours si tout va bien. Ils font noter que du sable va être entreposé pendant deux à quatre jours à l'entrée du village et qu'il convient de ne pas y toucher afin de ne pas le souiller.

*Arrivée de Michèle PEYRON à 20h40.*

Michèle PEYRON étant maintenant présente, il lui est demandé si, arrivant au moment du vote concernant la convention avec la CCMP, elle a effectivement voté ou si, comme l'a retenu Louis BESSON qui a rédigé le compte rendu, elle a préféré laisser Mickaël BLACHON, détenteur de son pouvoir, encore voter pour elle. N'étant pas tout à fait certaine du déroulement des événements, elle demande finalement que rien ne soit modifié au compte rendu à ce propos.

Le compte rendu, modifié par l'ajout de la phrase demandée par Jean-Louis DURSAPT, est alors approuvé à l'unanimité moins une abstention.

## **2/ Règlements et tarification de la cantine et de la garderie pour l'année 2015-2016**

Madame le Maire commence par faire quelques rappels. Les principes de tarification de la cantine et de la garderie ont été adoptés à l'unanimité par le conseil municipal du 11 juin 2015. Une réunion ouverte à tous s'est déroulée ensuite le 26 juin au cours de laquelle ces principes, ainsi que les tarifs envisagés, ont été présentés aux parents qui ont pu librement exprimer leurs points de vue. Le conseil municipal du 9 juillet a, d'une part, modifié le règlement de la garderie pour tenir compte du souhait des parents de voir celle-ci facturée à la demi-heure et non à l'heure, d'autre part adopté à l'unanimité les tarifs de la cantine et de la garderie.

Dimanche 29 août dans l'après-midi, un parent d'élève s'est adressé à Pierre-David MOINE pour être reçu dès le lendemain avec quelques autres parents par les membres de la commission éducation et Louis BESSON en tant que chargé des finances. Madame le Maire précise que Pierre-David MOINE a demandé l'avis de ces personnes et qu'elle a décidé de recevoir la délégation de parents avec Pierre-David MOINE et Patrice BOULLLOUD, tous deux membres de la commission éducation. Elle leur demande de rapporter le contenu des demandes des parents.

Ils indiquent que les parents se posaient des questions relatives à la manière de régler les situations où les familles demandent à modifier les jours de cantine ou demi-heures de garderie en cours d'année et, principalement, n'admettaient pas qu'il y eût des tarifs différents selon que les sommes dues étaient payées en une, deux ou cinq fois.

Reprenant la parole, madame le Maire indique que, suite à cette réunion et avant le conseil de ce jour, elle a consulté l'ensemble des membres du conseil municipal et que, après avoir ainsi pris leur avis, elle annonce qu'elle ne proposera pas de revenir sur les principes de tarification ou les tarifs eux-mêmes mais que cependant vont être étudiées quelques modifications, essentiellement des clarifications.

Patrice BOULLLOUD prend alors la parole pour dire que, à ses yeux, il ne s'agit pas d'un problème de clarification mais bien de mettre fin à ce qu'il appelle une incohérence financière : pourquoi certaines familles paieraient-elles plus cher que d'autres pour le même service rendu ?

Un débat animé s'ensuit au cours duquel il est rappelé, entre autres, que, même avec un prix de repas de 3,70 €, les familles ne paient guère que 40 % du coût réel du repas, que les tarifs inférieurs prévus pour les paiements en une ou deux fois sont justifiés par la volonté de faire bénéficier les familles concernées de l'économie réalisée par la commune dans ces cas-là (moins de temps passé par le personnel de secrétariat et moins de frais annexes), et que les familles ayant des difficultés financières ont la possibilité de faire appel au CCAS qui pourra les aider en fonction de leur situation réelle.

Jean-Louis DURSAPT demande si, concernant les cartes de quatre repas ou de vingt demi-heures, il n'y aurait pas moyen de verser les chèques seulement après un certain délai. Louis BESSON lui répond que ce n'est réglementairement pas possible mais précise que les chèques acceptés par la secrétaire de mairie en tant que régisseur sont conservés en mairie pour être remis au comptable du Trésor seulement en fin de mois.

Madame le Maire demande alors à Louis BESSON d'exposer les modifications aux règlements qu'elle propose au conseil municipal.

Louis BESSON fait part de quelques modifications mineures concernant les règlements de la cantine et de la garderie : cartes de quatre repas (et non de dix) et de vingt demi-heures (et non de dix) ainsi que modification de quelques phrases du règlement de la garderie afin qu'elles s'accordent avec le fait que la facturation se fait par demi-heure et non par heure. Il précise que les documents envoyés aux parents et dont les membres du conseil ont

eu copie tiennent compte par anticipation des modifications proposées à l'approbation du conseil municipal de ce jour.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

Louis BESSON reprend la parole et indique que, notamment dans le but de limiter les dépenses des familles en cette période de rentrée scolaire, il ne sera plus demandé de payer d'avance cantine ou garderie mais que les sommes, tout en étant exigibles dès le début de la période correspondante, devront avoir été payées au comptable du Trésor au plus tard les 15 octobre 2015, 15 décembre 2015, 15 février 2016, 15 avril 2016, 15 juin 2016 respectivement.

Les modifications correspondantes au règlement de la cantine et à celui des activités périscolaires sont alors approuvées à l'unanimité moins une abstention.

Louis BESSON reprend la parole et indique que, pour clarifier les situations correspondant aux modifications en cours d'année pour les enfants inscrits à l'année (payant en une, deux ou cinq fois), il est proposé d'adopter un additif aux règlements de la cantine et des activités périscolaires, texte venant en complément de ces règlements. Il en donne lecture et apporte quelques précisions sur un exemple.

S'agissant des remboursements pour cause de maladie, il avait été précisé oralement le 11 juin dernier lors de la discussion des règlements que ce ne pouvait être que pour maladie « grave ». Mais dans la mesure où, ne serait-ce qu'en raison du secret médical, il n'est guère possible de déterminer si une maladie est grave ou pas, il est proposé de définir un montant en dessous duquel aucun remboursement ne sera effectué. Parmi les montants discutés en séance, c'est finalement le montant de dix euros qui est retenu.

Cet additif, avec ce montant de dix euros, est alors approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Avant de discuter d'une autre modification à apporter au règlement des activités périscolaires en rapport avec les difficultés à obtenir la présence d'intervenants extérieurs pour le « temps Peillon », madame le Maire propose que soit fait le point sur la rentrée scolaire tout en rappelant, une fois de plus, que les familles éprouvant des difficultés d'ordre financier peuvent s'adresser au CCAS (se renseigner en mairie).

### **3/ Point sur la rentrée scolaire et ultime modification du règlement des activités périscolaires**

Madame le Maire passe la parole à Pierre-David MOINE. Celui-ci indique qu'il n'y a pas de changement dans le corps professoral à cette rentrée et que le nombre d'enfants scolarisés à l'école se monte à 39, les treize enfants de maternelle et les quatre de CP étant dans la classe de la directrice, madame BLINEAU, les vingt-deux autres étant dans celle de monsieur MELOUX.

L'intervention de monsieur BONURA dans le cadre de la convention passée avec le centre musical du Haut-Pilat prendra place les lundis matins.

En ce qui concerne le « temps Peillon », ne fonctionnent actuellement que les activités manuelles assurées par le personnel municipal. Sont toutefois prévues avec un démarrage plus tardif le théâtre, activité assurée comme l'an dernier par madame GRANJEAN, mais cette année uniquement avec les enfants des classes élémentaires, la danse africaine, une activité lecture, jeux, contes, réservée aux enfants des classes maternelles, une initiation au chinois, une activité de création sur ordinateur d'animations et de petits jeux, un jardin éducatif au printemps et la fabrication de mangeoires et de nichoirs.

Pierre-David MOINE et Louis BESSON indiquent alors que certains intervenants extérieurs, du fait de leur statut d'intermittents du spectacle, ont de grandes réticences à se déplacer pour une seule heure d'intervention, si bien que nous risquons de ne pas pouvoir bénéficier de leur présence. C'est surtout le cas de la danse africaine, mais aussi du théâtre. Pour régler ce problème, ils proposent de modifier légèrement le règlement de sorte que soit indiqué que les activités du « temps Peillon » sont organisées normalement de 15h30 à 16h30 et qu'il peut arriver que, pour certains enfants, la garderie « simple » soit remplacée par des activités « Peillon », cela sans augmentation ni diminution des sommes dues au titre de la garderie.

Les modifications correspondantes sont alors approuvées à l'unanimité.

## **5/ Point sur les problèmes d'eau rencontrés pendant le mois d'août**

Madame le Maire indique que deux fuites se sont déclarées sur le réseau communal, l'une des deux étant fort importante. Elle tient à ce propos à remercier les élus présents à ce moment qui se sont donnés sans compter, de jour et même de nuit, pour régler ce problème. Elle remercie également monsieur Pascal JABOB qui a donné un coup de main et surtout l'ouvrier municipal, monsieur Pierre VERCASSON, qui, bien qu'étant en congés annuels, a passé ses journées de samedi et de dimanche à la recherche de la fuite.

Jean-Louis DURSAPT tient de son côté à apporter quelques précisions. Contrairement à certaines rumeurs colportées dans le village et à ce qu'on a pu lire dans la presse, il n'y a jamais eu de fuite à Pêchevasson. L'eau n'a pas été coupée pendant six jours : précisément, elle a été coupée du samedi 18 heures au dimanche 13 heures et du dimanche en soirée au lundi 13 heures. Les coupures ont toutefois été plus longues dans le secteur des Palais dans la mesure où une des fuites était située à cet endroit. La fuite principale, située au Curtil, a été découverte le mardi à 11 heures et réparée le même jour à 16 heures. À noter quand même que les habitants du secteur haut de Pêchevasson ont été privés d'eau plus longtemps que les autres en raison de l'altitude de ce hameau proche de celle du réservoir.

Quant à la pollution qui a été constatée par la suite, elle n'a aucune chance d'être en rapport avec les activités d'élevage pratiquées au Curtil, les bactéries en cause ne pouvant en aucune façon remonter le courant. Il n'est pas exclu toutefois que cette pollution soit en rapport avec les fuites, les parois et le fond des réservoirs d'eau ayant été mis à l'air à ce moment.

En tout état de cause, cette pollution, connue lundi 24 août suite à une analyse effectuée le 20 août précédent, a pris forcément naissance avant le 20 août et toute la population de la commune a donc bu l'eau telle qu'elle était. Personne ne nous a fait état de problème de santé avant le 24 août. Ce jour-là, l'agence régionale de santé (ARS) nous a avertis de la pollution et nous a demandé d'en informer les habitants et de leur demander de ne pas boire l'eau du robinet tant qu'une nouvelle analyse n'aurait pas démontré qu'il n'y avait plus de pollution. C'est donc ce qui a été fait, alors même qu'un traitement du problème venait déjà d'être réalisé.

Paradoxalement, c'est précisément quand le risque disparaissait que, pour répondre à la demande de l'ARS, l'information annonçant cette pollution a été diffusée. Cela s'est fait de plusieurs façons : par affichage en mairie, par envoi d'un courriel à la totalité des personnes figurant dans les diverses listes de distribution existant dans l'ordinateur de la mairie, par information à la presse, enfin par le biais du site Internet de la commune. Par ailleurs, certaines personnes s'étant plaintes de ne pas avoir été informées individuellement, madame le Maire a demandé à la secrétaire de mairie de compléter les listes de diffusion existantes avec les adresses électroniques des personnes manifestant leur souhait d'y figurer.

Patrice BOULLLOUD demandant s'il ne serait pas possible une autre fois de placer des panneaux bien voyants à chaque entrée du village, il lui est répondu que c'est une bonne idée mais que, en tout état de cause, le jour où il y aura un risque réel et important, nous mettrons en place d'autres moyens afin d'être certains que toute la population est bien informée.

## **6/ Informations diverses**

Madame le Maire annonce que, l'arrêt de travail de madame Christine DUVERNEY étant prolongé jusqu'au 28 octobre 2015, ce sont mesdames Muriel ALBOT et Anaïs BRIGNON qui continueront à assister l'enseignante des classes maternelles et à assurer l'encadrement de la cantine et des diverses activités périscolaires.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève alors la séance à 22 heures.

Affiché le 17 septembre 2015

Le Maire

Évelyne Estellé